

UNIVERSITE DE MONCTON
CONSEIL DES GOUVERNEURS
Réunion du 10 mars 1972

Sont présents: Me Adélarde Savoie
M. Helmut Schweiger
M. Aurèle Arsenault
M. Fernand Girouard
Père Louis-Marcel Daigle
Père Maurice Chamard
Père Clarence Cormier
M. Marcel Sormany
M. le Juge Adrien Cormier
M. le Juge Claudius Léger
M. Laurier Thibault
Dr Claude Gaudreau
M. Jean Cadieux
Soeur Auréa Cormier
M. Médard Collette
M. Ghislain Clermont
M. Edgar Léger
Me Alfred Landry
M. Rosaire Martin
M. Guy Blanchette
M. Roméo LeBlanc
M. Léandre Bourque

Absences motivées: M. Louis-Philippe Bonneau
M. Arthur Pinet
M. George T. Urquhart

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 1971

Il est proposé par le docteur Claude Gaudreau et appuyé par M. Laurier Thibault que le procès-verbal de la dernière réunion soit accepté comme tel. Adopté.

2 - RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF DU 14 DECEMBRE 1971 ET DU 16 FEVRIER 1972

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par le Père Louis-Marcel Daigle que les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 14 décembre 1971 et du 16 février 1972 soient ratifiés.

3 - RAPPORT DU RECTEUR

Me Savoie donne un résumé des différentes activités qui se sont déroulées depuis la dernière réunion du Conseil des Gouverneurs:

Travail très considérable du Comité conjoint;

Activités de Noël - deux soirées sociales; une pour les employés et une autre pour les professeurs;

Ouverture de l'Hôtel de Ville le 18 décembre;

Rencontre du Comité conjoint avec une délégation du Collège Jésus-Marie de Shippagan le 20 décembre;

Réunion de l'AUCC à Ottawa les 3 et 4 janvier;

3 - RAPPORT DU RECTEUR - suite

Réunion de l'AAU à University of the West Indies, Mona, Jamaïque;

Présentation officielle du Rapport Lafrenière le 8 janvier;

Colloque sur l'enseignement préscolaire organisé par le département d'éducation de l'Université de Moncton du 10 au 12 février;

Rencontre avec M. Charles Lussier, membre de la Commission de la Fonction Publique à Ottawa le 15 février;

Rencontre du Comité conjoint et le Collège de Bathurst les 18 et 19 février;

Rencontre du Comité conjoint et différentes personnes du corps professoral de l'Université de Moncton les 24 et 25 février;

Colloque sur la formation des maîtres en milieu minoritaire du 24 au 26 février;

Réunion avec la Commission de l'enseignement supérieur à Fredericton le 26 février;

Réunion du Sénat académique du 1 au 3 mars;

Banquet et bal des étudiants de la Faculté des Sciences le 4 mars;

Ouverture de l'Assemblée Législative à Fredericton le 7 mars;

Réunion du Comité spécial pour étudier le problème de stages cliniques français pour les étudiantes de l'Ecole des Sciences Infirmières le 8 mars;

Réunion de la Commission Malmberg-Albert le 9 mars;

Délégation de la Louisiane en visite à Moncton du 9 au 13 mars;

Nommé membre du Conseil des Gouverneurs de la Galerie d'Art Lord Beaverbrook;

Nommé Président par intérim du Musée du Nouveau-Brunswick à Saint-Jean;

Conférencier invité au Congrès international des Amériques francophones qui se tiendra à Lafayette en Louisiane au début d'avril;

Conférencier invité à l'Université du Maine à Orono au début de mai;

Il est proposé par le Dr Claude Gaudreau et appuyé par Me Alfred Landry que le rapport du Recteur soit reçu. Adopté.

4 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR ADMINISTRATIF

Le Vice-recteur administratif donne un aperçu du budget de construction indiquant les projets approuvés, projets recommandés et le budget total de construction pour l'année 1971-72. Voir Annexe I.

Il explique également la politique de l'Université vis-à-vis l'achat de résidences hors-campus. L'Université se propose d'acheter quelques résidences hors-campus car l'expérience du passé s'est avérée bonne.

4 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR ADMINISTRATIF - suite

Il est proposé par Me Alfred Landry et appuyé par le Dr Claude Gaudreau que le rapport du Vice-recteur administratif soit accepté globalement. Adopté.

5 - RAPPORT DU COMITE CONJOINT

Me Savoie souligne que le rapport du Comité conjoint a été lu en entier à la dernière réunion du Sénat académique.

Père Clarence Cormier apporte la correction suivante à l'article 245 (1) des recommandations originales du Rapport du Comité Conjoint:

1. "Entre 66 et 72 crédits dont un minimum d'au moins 66 crédits de cours à option, dans la même discipline ou un même champ d'études;"

Et à la page 4 du Document "B" des recommandations du Comité conjoint, page 27 -

"Que les programmes avec spécialisation (honours) aient une durée de huit semestres et comportent:"

le numéro 1 devrait se lire comme suit:

"Entre 66 et 72 crédits dont un minimum. de 66 crédits de cours à option, dans la même discipline ou un même champ d'études;"

Le Père Maurice Chamard pose la question à savoir qui est responsable du mécanisme de contrôle de l'enseignement?

Maître Savoie nous informe que le Sénat est le premier responsable du mécanisme de contrôle de l'enseignement. Le Comité conjoint doit rencontrer les doyens et quelques autres personnes des Collèges affiliés et soumettra un rapport à la prochaine réunion du Sénat.

Maître Savoie souligne également que le Comité conjoint a tenté de régler les problèmes les plus urgents au cours de sa première étape. La restructuration du Sénat n'est pas définitive.

Maître Savoie informe les Gouverneurs des changements qui seront apportés à la charte amendée de l'Université de Moncton. (Voir amendements ci-joints - Annexe II).

Il est donc proposé par le Juge Claudius Léger et appuyé par le Père Clarence Cormier que les changements ci-haut mentionnés soient adoptés à la Charte et qu'une demande soit faite à l'Assemblée Législative.

6 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT I

- Nominations

Monsieur Schweiger souligne d'abord que Monsieur Victor Ross, doyen de la Faculté des Sciences, et Soeur Ghislaine Cormier, directrice de l'Ecole des Sciences Domestiques, terminent leur mandat actuel et présente les nominations suivantes pour ratification par les Gouverneurs:

6 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT - suite 1

- Nominations - suite

Monsieur Roland Cloutier - doyen de la Faculté des Sciences et professeur titulaire au département de physique-mathématiques pour un terme d'office.

Il est proposé par le Dr Claude Gaudreau et appuyé par M. Jean Cadieux que le Conseil des Gouverneurs ratifie la nomination de M. Roland Cloutier au poste de doyen de la Faculté des Sciences. Adopté à l'unanimité.

Soeur Marielle Préfontaine - directrice de l'Ecole des Sciences Domestiques et professeur agrégé pour un terme d'office.

Il est proposé par Sr Auréa Cormier et appuyé par M. Marcel Sormany que le Conseil des Gouverneurs approuve la nomination de Sr Préfontaine au poste de directrice de l'Ecole des Sciences Domestiques. Adopté.

Mlle Huberte Richard - professeur agrégé, directrice de l'Ecole des Sciences Infirmières.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par le Père Louis-Marcel Daigle que Mlle Huberte Richard soit nommée au poste de directrice de l'Ecole des Sciences Infirmières pour compléter un plein terme d'office. Adopté.

Monsieur Léandre Bourque - adjoint au Vice-recteur à l'enseignement et secrétaire général.

Il est proposé par M. Laurier Thibault et appuyé par M. Aurèle Arsenault que M. Léandre Bourque soit nommé au poste d'adjoint au Vice-recteur à l'enseignement et secrétaire général par le Conseil des Gouverneurs et qu'on lui accorde un congé indéterminé de ce poste afin de remplir les fonctions de Directeur de l'Ecole de Commerce jusqu'à l'arrivée d'un nouveau directeur. Adopté.

Monsieur Léonard LeBlanc - professeur titulaire au département de physique-mathématiques et vice-doyen de la Faculté des Sciences.

Il est proposé par le Dr Claude Gaudreau et appuyé par le Père Clarence Cormier que M. Léonard LeBlanc soit nommé au poste de vice-doyen de la Faculté des Sciences en lui accordant une continuation de son mandat actuel pour un an. Adopté.

Monsieur Paul Boudreau - professeur agrégé et directeur-adjoint de l'Ecole de Commerce

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Fernand Girouard que M. Paul Boudreau soit renommé au poste d'adjoint au directeur de l'Ecole de Commerce en continuation de son mandat actuel pour une période d'un an. Adopté.

6 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT - suite

1 - Nominations - suite

Monsieur René Longval - professeur agrégé et chef du département de génie, Faculté des Sciences.

Il est proposé par le Père Louis-Marcel Daigle et appuyé par le Juge Claudius Léger que l'on accorde à M. Longval, pour une période ne dépassant pas un an, une prolongation de son mandat actuel comme chef du département de génie. Adopté.

Monsieur Victorin Mallet - professeur adjoint, chef du département de chimie.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Fernand Girouard que M. Victorin Mallet soit nommé au poste de chef du département de chimie par le Conseil des Gouverneurs. Adopté.

Monsieur Serge Morin - professeur adjoint, chef du département de philosophie.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par le Père Louis-Marcel Daigle que M. Serge Morin soit nommé par le Conseil des Gouverneurs au poste de chef du département de philosophie pour terminer le terme d'office régulier commencé le premier juillet 1971. Adopté.

Renouvellement du mandat actuel pour un deuxième terme d'office

M. Francis Coutellier - responsable du département d'arts visuel;

M. Melvin Gallant - professeur agrégé, chef du département de français;

M. Rafael Candela - professeur titulaire, département de biologie.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par le Père Clarence Cormier que les nominations de MM. Coutellier, Gallant et Candela aux postes ci-haut mentionnés soient approuvées par le Conseil des Gouverneurs. Adopté.

Il est proposé par M. le Juge Claudius Léger et appuyé par le docteur Claude Gaudreau que l'on accorde à Monsieur Aurèle Young une prolongation d'un an comme Directeur de l'Ecole des Sciences Sociales. Adopté.

II - Résumé des changements approuvés au Sénat académique des 1, 2 et 3 mars 1972

Monsieur Schweiger souligne le fait que tous les changements majeurs dans le secteur académique à l'Université de Moncton ont été arrêtés depuis 1968 et seulement un nouveau programme a été introduit (le Bac: en génie industriel en 1971) en attendant les résultats de la Commission de planification académique.

6 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT - suite

II - Résumé des changements approuvés au Sénat académique des 1, 2 et 3 mars 1972

A la suite de la remise du Rapport Lafrenière et d'autres études internes, le Sénat académique à sa dernière réunion a accepté de nouveaux règlements uniformes de base des exigences académiques pour l'obtention d'un diplôme à l'Université de Moncton (voir document A 1, Vice-recteur académique) et de nouveaux règlements académiques généraux (voir document A 3, Vice-recteur académique). Ces décisions ont été prises dans le but de coordonner, de standardiser et de rationaliser les programmes offerts à l'Université de Moncton.

Monsieur Schweiger informe également les Gouverneurs que les programmes présentement offerts à l'Université de Moncton ont été adaptés à ces structures et règlements. Ces adaptations n'exigent que des ajustements mineurs dans le nombre de crédits et n'ont pas de conséquence financière.

Monsieur Schweiger présente également pour information que le Sénat académique avait approuvé:

A. A la Faculté des Sciences:

- 1 - La suspension de la maîtrise en biochimie et qu'après l'entrée en vigueur de cette suspension, la Faculté des Sciences n'offrirait que le mineur dans cette discipline.
- 2 - La réduction du programme préparatoire à la pré-médecine de quatre (4) à deux (2) années.
- 3 - La réaffirmation de la décision prise l'an dernier d'éliminer graduellement les quatre certificats de génie:
 - génie mécanique
 - génie minier
 - génie électrique
 - génie civil

B. A la Faculté des Arts:

La suspension de la maîtrise en philosophie.

C. A l'Ecole de Commerce:

La suspension du programme menant au baccalauréat en Commerce mention sciences secrétarielles.

L'Université permettra à tous les étudiants présentement inscrits dans ces programmes de terminer leurs études.

Monsieur Schweiger présente pour ratification au Conseil des Gouverneurs les quatre nouveaux programmes acceptés à la dernière réunion du Sénat académique:

1 - A la Faculté des Sciences:

Baccalauréat ès Sciences avec spécialisation biologie -

L'Université offre déjà le majeur et l'introduction de la spécialisation exigera l'addition d'un nouveau professeur, d'un technicien et de sept nouveaux demi-cours cyclés sur

6 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT - suite

II - Résumé des changements approuvés au Sénat académique des 1, 2 et 3 mars 1972

1 - A la Faculté des Sciences:- suite

deux ans. Le coût approximatif sera de \$25,000 (dollars constants) pour les salaires et de \$6,000 à \$10,000 pour le matériel.

2 - A la Faculté des Arts:

a) Baccalauréat en enseignement des Arts-Visuels -

L'Université de Moncton offre actuellement la mention (24 crédits) en Arts-Visuels.

L'introduction du programme exigera l'addition graduelle de deux nouveaux professeurs et d'un technicien. Le coût approximatif sera de \$28,000 (dollars constants) pour les salaires et de \$15,000 à \$19,000 (dollars constants) pour l'équipement et le matériel.

b) Baccalauréat spécialisé en traduction et interprétation

L'introduction de cette spécialisation exigera l'addition de trois nouveaux professeurs et de deux techniciens.

Ce nouveau programme, la "Fonction Publique" et l'enseignement des langues étrangères à l'Université de Moncton seront intégrés à tous les niveaux dans la mesure du possible, i.e. l'enseignement, utilisation de l'équipement, professeurs, espace et autres ressources.

Nous possédons déjà deux laboratoires de langue et prévoyons la création d'un centre de l'enseignement linguistique qui intégrera toutes les activités ci-haut mentionnées.

Le Gouvernement fédéral actuellement met à la disposition des universités des fonds sous forme de bourses et d'octrois directs pour équipement et installations.

Nous bénéficierons de cette politique et nous avons déjà établi des contacts pour faire application pour l'obtention de tels argents aussitôt que le programme sera approuvé.

Il est aussi important de noter que le Gouvernement fédéral octroie des bourses aux étudiants qualifiés ainsi qu'un emploi garanti après l'obtention du diplôme.

Le coût total pour la création du centre ci-haut mentionné, y inclus ce nouveau programme, pourrait monter à \$100,000 (dollars constants).

3 - A l'Ecole des Sciences Sociales:

Baccalauréat avec majeur en Science politique -

L'introduction du majeur ne requiert pas de nouveau professeur étant donné que l'Université a déjà quatre professeurs dans ce secteur, (trois professeurs sur place et un qui revient des études), nombre suffisant pour offrir le programme. L'Université actuellement offre le mineur (24 cr.) et des cours de service.

Le coût pour le matériel sera négligeable.

6 - RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT -(suite)

Il est proposé par Monsieur Marcel Sormany et appuyé par M. Aurèle Arsenault que le Bureau des Gouverneurs ratifie les quatre nouveaux programmes approuvés par le Sénat académique. Adopté à l'unanimité.

Manuel des professeurs - Chapitre onzième (Les professeurs)

Monsieur Schweiger informe les Gouverneurs que le Comité qui avait été mandaté par le Sénat académique pour rédiger le Manuel du professeur était composé de la manière suivante:

quatre professeurs (un de chaque rang)
 un chef de département
 un doyen
 un membre de l'Association des Professeurs
 ainsi que lui-même comme représentant de
 l'Administration.

M. Sajous en était le président.

Monsieur Schweiger donne un résumé de la manière dont le Comité a procédé pour la préparation de ce document qui a déjà été accepté par le Sénat académique.

Le Manuel du professeur implique des modifications considérables au chapitre onzième des Statuts de l'Université qui traite plus spécifiquement des professeurs. Le nouveau chapitre onzième, tel que proposé et attaché aux présentes comme Annexe III fut longuement discuté. Il fut convenu que les articles 107 et 108 des anciens statuts resteraient en vigueur, mais feraient l'objet d'une nouvelle étude pour modification ultérieure. Il fut aussi convenu que le Comité des griefs ne disparaissait pas et que tout professeur se sentant lésé pouvait présenter son cas à ce Comité.

Sujet aux restrictions ci-haut mentionnées, il fut proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par le Père Maurice Chamard que le Manuel du Professeur soit accepté et que le chapitre onzième des statuts soit amendé tel qu'indiqué à l'Annexe III. Adopté.

7 - CHARTE EN FRANCAIS

Une courte discussion suivie à savoir si la Charte de l'Université devait être présentée en français.

Me Savoie nous informe qu'il va explorer la possibilité de présenter le Bill de l'Université de Moncton en français, lors de sa prochaine rencontre avec le Premier Ministre.

La prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs est prévue pour le 12 ou le 26 mai 1972.

(Signé)

M. le Juge Adrien Cormier, Président

(Signé)

Léandre Bourque, secrétaire